



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Olivier BARBARIN

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER AFFECTATION**

(N°2025-195)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2025-63 du Conseil départemental en date du 24/03/2025 « Budget Primitif de l'exercice 2025 » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'affecter une autorisation de programme de 50 000 € sur l'opération « démontage de la voirie ex RD919 à Ficheux », selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération, et conformément au tableau ci-dessous :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-843F09	2315//90843	Maintenance du réseau routier	20 000 000,00	50 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier  
Service du pilotage et de la programmation

RAPPORT N°14

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 16 JUIN 2025**

#### **MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER AFFECTATION**

Le budget 2025, adopté lors du Conseil départemental du 24 Mars 2025, a inscrit les autorisations de programme suivantes :

Sous-Programme Autorisation de Programme votée C04-843F0 Maintenance du Réseau Routier 20 000 000 €.

Ce sous-programme permet d'affecter les opérations de maintenance des voiries départementales (sous maîtrise d'ouvrage départementale).

Lors du vote du budget, il a été affecté 17 850 500€, correspondants aux opérations programmées de maintenance et de travaux sur voirie.

Suite à la finalisation d'une opération d'aménagement foncier sur la commune de Ficheux, il est nécessaire de procéder au démontage d'une ancienne partie de voirie départementale qui n'est plus ouverte à la circulation.

Il est proposé d'affecter une autorisation de programme à hauteur de 50 000€ afin de pouvoir procéder aux travaux nécessaires dénommés « Démontage de la voirie ex RD919 à Ficheux ».

Le montant d'autorisation de programme voté était de 20 000 000€ sur le sous-programme C04-843F09 – Maintenance du Réseau Routier.

Le montant des affectations au BP était de 17 850 500€, soit un reste à affecter de 2 149 500€.

Après affectation des 50 000€ pour l'opération « Démontage de la voirie ex RD919 à Ficheux » le disponible à affecter sera de 2 099 500 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'affecter une autorisation de programme de 50 000 € sur l'opération « démontage de la voirie ex RD919 à Ficheux ».

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-843F09	2315/90843	Maintenance du réseau routier	20 000 000,00	2 149 500,00	50 000,00	2 099 500,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY